

FORMULE 70V

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de \_\_\_\_\_

*(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épicène.)*

ENTRE :

*(nom au complet)*

requérant

— et —

*(nom au complet)*

intimé

**NOTE EXPLICATIVE**

Libellé de la clause

---



---



---



---



---



---



---

Explication

*(Veuillez invoquer le paragraphe 70.31(13) des Règles de la Cour du Banc du Roi ou donner une explication détaillée.)*

---



---



---



---



---



---



---

## RÉSERVÉ AU TRIBUNAL

ACCEPTÉE PAR :

---

(Juge, conseiller-maître ou registraire adjoint)

REJETÉE PAR :

---

(Juge, conseiller-maître ou registraire adjoint)

(Remarque : Lorsqu'une clause est acceptée, veuillez faire parvenir la note explicative au comité d'examen des clauses types de la Division de la famille aux fins d'examen par ce comité.